

Annexe :

Zones Géographiques prioritaires

Zone de solidarité prioritaire (ZSP) :

La Zone de solidarité prioritaire (ZSP) dont les contours peuvent évoluer sur décision du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a été déterminée lors de la dernière réunion de cette instance le 14 février 2002.

Elle regroupe désormais les pays suivants :

Proche et Moyen-Orient : Liban, Territoires palestiniens, Yémen.

Afrique du Nord : Algérie, Maroc, Tunisie

Afrique sub-saharienne et Océan Indien : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée équatoriale, Kenya, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, R.D. du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe

Asie : Cambodge, Laos, Vietnam

À titre provisoire : Afghanistan

Caraïbes : Cuba, Haïti, République dominicaine.

Amérique latine : Suriname

Pacifique : Vanuatu

Pays avec lesquels la Cub a des accords de Coopération décentralisée signés ou en cours :

.**Mexique** (Guanajuato, Etat de Leon)

.**Inde** (Hyderabad, Etat de l'Andhra Pradesh)

.**Turquie** (en projet)

Les Etats membres de l'Union Européenne - nouveaux entrants depuis 2004 :

Chypre, Malte, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Roumanie, Bulgarie,